

2012 Gardez les Caps dépose un recours contre la décision du 6 avril 2012 des ministres de l'écologie et de l'industrie attribuant à la société Ailes Marines l'installation et l'exploitation d'éoliennes industrielles dans la baie de Saint-Brieuc.

2017 Nous déposons en mai une plainte à la Commission européenne avec le collectif PULSE pour 6 infractions au droit communautaire.

2017 Nous déposons en juin une requête à la cour administrative d'appel de Nantes contre l'arrêté du 18 avril du préfet des Côtes d'Armor accordant à Ailes Marines 103 km2 du domaine public maritime pour y installer et exploiter 62 éoliennes pendant 40 ans.

2018 Le 8 mars, nous avons déposé un pourvoi au Conseil d'Etat contre l'arrêt du 12 janvier 2018 par lequel la cour administrative de Nantes a rejeté notre requête de 2012.

2018 Le 3 avril, la cour administrative d'appel de Nantes a annulé l'arrêté du 18 avril 2017 par lequel le préfet des Côtes d'Armor a approuvé la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime conclue le 18 avril 2017 pour une durée de 40 ans, entre l'Etat et Ailes Marines, tout en rejetant le surplus de nos requêtes.

2018 Le 1^{er} juin, nous avons déposé un pourvoi au Conseil d'Etat contre l'arrêt du 3 avril 2018 par lequel la cour administrative d'appel de Nantes a rejeté le surplus de notre requête contre la convention de concession d'utilisation du domaines public maritime.

2018 Le 11 août, nous avons déposé une requête contre le nouvel arrêté du préfet des Côtes d'Armor du 21 juin tentant de régulariser la convention de concession d'utilisation du domaines public maritime par Ailes Marines pour une durée de 40 ans.

Aidez-nous à agir concrètement en adhérant à Gardez les Caps

Cotisation de membre : 20 € par an

Cotisation de membre d'honneur : 40 € par an

Je fais un don complémentaire de : _____ €

Libellez votre chèque à l'ordre de **Gardez les Caps**
et adressez-le à : **Association Gardez les Caps**
4 rue de la Ruaulté - 22240 PLURIEN

Dès réception nous vous adresserons un reçu.

N'oubliez pas d'indiquer **vos coordonnées mail** pour recevoir notre newsletter.

Nom : _____ Prénom _____

Adresse :

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Date : _____ Signature :

Ces informations sont nécessaires à votre adhésion. Elles ne seront utilisées qu'aux fins de gestion de l'association Gardez les Caps dont le siège social est Rue du Cap, Mairie, 22240 PLEVENON. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations que vous pouvez exercer par courrier ou par mail à l'adresse ci-dessus.



Projet d'usine de 62 éoliennes en baie de Saint-Brieuc

Surenchère de demies vérités, ellipses, floutages, voire filoutages, le capital confiance d'**Ailes Marines-Iberdrola** continue à se dégrader.

Comment un projet aussi aventureux, **tellement modifié depuis sa présentation au public en 2013**, peut-il encore être crédible ?

Comment **Ailes Marines-Iberdrola** peut-il être pris au sérieux, contraint à des numéros d'équilibriste en communication, après une succession de voltefaces techniques.

Comment **Ailes Marines-Iberdrola** peut-il se prévaloir d'une « purge » des recours judiciaires pour fin 2019 / début 2020, sous-entendu en sa faveur ? Qu'en pensent magistrats et autres justiciables ?

Notre gouvernement et nos élus peuvent-ils ne pas réagir vis-à-vis de ces projets apparaissant de moins en moins vertueux ?

En quoi seraient-ils prisonniers d'engagements inconsidérés pris par leurs prédécesseurs en 2011/2012 sans aucune étude environnementale préalable, ni technique ?

Auront-ils le courage de prendre la décision d'abandonner ce qui s'impose comme une fausse route, en prenant leurs responsabilités franches vis-à-vis des industriels ?

Pour en savoir plus

Site internet : www.gardezlescaps.org

Facebook : www.facebook.com/gardezlescaps

Email : gardezlescaps@orange.fr

STOP ! 62 éoliennes dans une mer protégée devant les caps Fréhel et d'Erquy 103 km² préemptés pour de l'électricité intermittente rachetée par EDF 4 fois le prix



117,5 décibels

Avion au décollage
Audible sur la côte

SIEMENS 8MWV
207m

Tour
Montparnasse
209m

Ces chiffres sont tous
extraits du dossier
d'impact du promoteur
hispano-britannique
Ailes Marines



340 km/h en bout de pales

Hachoirs pour oiseaux, chauves-souris
Migrations de printemps et automne



600 kg de terres rares et
5200 litres d'huile par éolienne

Sales, toxiques, non renouvelables
Risque de pollutions accidentelles



160 kg d'aluminium par jour
dans la mer pendant 40 ans

du fait de la dissolution des anodes
Toute la chaîne alimentaire polluée
par bio-accumulation d'aluminium



206 décibels dans l'eau
durant 2 à 3 ans de forages

45 coups par minutes audibles à 100 km
Mort des bivalves et crustacés
Disparition des poissons, des marsouins, des dauphins



149 km de câbles sous-marins

Danger pour les pêcheurs
Champ magnétique



193 forages de 58 m dans la roche-mère

Destruction des fonds benthiques

35 000 m³ de boues de forage rejetées
55 000 m³ de sédiments remués

Asphyxie par turbidité des animaux et des habitats

300m au global
3 milieux
biologiques
impactés

Transfo électrique en mer

35m

58m

Cette destruction de la biodiversité marine n'est pas acceptable STOP!

gardezlescaps.org